
L'élaboration du plu, un travail collectif

Modifié le 29/08/22

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain exprime les perspectives d'aménagement et de développement du territoire pour les dix à quinze prochaines années.

Issu d'une co-construction entre les communes et la Métropole mais aussi avec de nombreux autres acteurs, Etat, chambres consulaires, Conseil de Développement, associations, grand public, Il définit les règles permettant un développement cohérent du territoire, tout en prenant en compte les spécificités communales.

Les grandes dates du PLU métropolitain

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain a été l'occasion d'intégrer de nouveaux objectifs tel que la préservation des espaces agricoles et naturels, la limitation de l'étalement urbain, il permet de favoriser la densification urbaine, de développer la nature en ville et plus largement de répondre aux objectifs de développement durable.

Quel est le projet porté par le PLU métropolitain

Le projet porté par le PLU métropolitain est exprimé dans **le Projet d'Aménagement et de**

Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales pour l'évolution du territoire. Il témoigne d'une volonté d'articuler dynamisme économique, protection et valorisation de l'environnement, nouvelles solutions de mobilités, offre adaptée en logements et urbanisme respectueux des milieux environnants.

- Pour une Métropole rayonnante et dynamique : La volonté est d'ancrer la Métropole dans une dynamique territoriale, régionale-nationale-européenne- favorisant son attractivité économique et résidentielle. La Métropole dispose d'atouts propres à son territoire, tel que sa position géographique et stratégique au centre de l'axe Seine ainsi que d'un site d'une grande qualité paysagère.
- Pour une Métropole garante des équilibres et des solidarités : Le développement urbain doit s'organiser en tenant compte des espaces environnants gages d'une qualité de vie préservée grâce à ses ressources naturelles, agricoles et forestières. Ses principaux défis concernent l'adaptation aux besoins des populations via une offre de transports réfléchie, une proposition en logement appropriée et de qualité et une proximité commerciale revalorisée, privilégiant ainsi la protection des ressources paysagères.
- Pour un environnement de qualité et de proximité pour tous : Le territoire de la Métropole se compose d'une mosaïque d'espaces au patrimoine naturel diversifié aussi bien par la richesse des milieux que par la qualité des paysages, garant d'une attractivité touristique, d'une offre de loisirs et du maintien du cadre de vie pour les habitants. Le PADD a mis l'accent sur la promotion de la nature en ville et l'adaptation du territoire aux changements climatiques et aux risques.

Une collaboration étroite avec les communes

L'élaboration du PLU métropolitain est le fruit d'une co-construction avec les 71 communes de la Métropole. La démarche de co-construction a permis d'aboutir à un projet respectant les intérêts de chacun dans une ambition métropolitaine. Ce travail s'est traduit par des ateliers territorialisés menés tout au long de la procédure d'élaboration.

La concertation sur le PLU métropolitain

Le processus de concertation menée tout au long de la procédure d'élaboration a consisté en une démarche ambitieuse d'association des habitants, associations locales et autres personnes concernées à l'échelle des 71 communes de la Métropole. Elle a été l'occasion de nombreux débats et a permis l'expression des idées et des propositions qui ont enrichi le projet au fur et à mesure de son élaboration.

Cette concertation s'est traduite par :

- Une plateforme web de participation sur un site internet dédié au PLU permettant d'ouvrir des outils de participation en ligne à travers des forums de discussions, des cartes participatives et des questionnaires et des débats thématiques.
- Des réunions publiques (22), planifiées autour des trois grandes étapes d'élaboration du PLU (diagnostic territorial, PADD, principes réglementaires) organisées sur le territoire, selon un format de type « ateliers participatifs » (14) ou de type « réunion d'information » (8) entre juin 2016 et septembre 2018 ;
- Des ateliers territorialisés (106), réunions informatives et participatives réalisées aux

différentes phases de l'élaboration (diagnostic territorial, PADD, principes réglementaires).

- Des balades métropolitaines (25) pour faire découvrir le territoire, les règles d'urbanismes et les enjeux du PLU.
- Des rencontres étudiantes, des conseils de quartiers etc...

Table des matières